Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0066-DE

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 avril 2026

Nombre de Conseillers		Date de Convocation :
Afférents au Conseil Municipal	**27**	
En Exercice	**27**	**20 avril 2026**
Présents	**24**	
Absents	**1**	
Excusés	**2**	
Votants	**26**	

L'an deux mille vingt-six le vingt avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 27 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame GODET, maire.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	*Pouvoir à / Divers*
GODET Nathalie, Maire	X			
LE GALL Mikaël, 1er adjoint	X			
KERBIRIOU Delphine, 2ème adjointe	X			
DO CARMO Raphaël, 3ème adjoint	X			
JEZEQUEL Marie-Hélène, quatrième adjointe	X			
ROCLE Rodolphe, cinquième adjoint	X			
GUENGANT Catherine, sixième adjointe	X			
KERBRAT Jean-Yves	X			
REBOLLO Louisette	X			
QUOY Marie-Jo	X			
KERNIVINEN Béatrice	X			
LE BOT Pascale	X			
DROFF Vincent	X			
PERROT Christelle	X			
SALAUN Bruno	X			
SERVEL Philippe	X			
JOSSO Gwendal	X			
L'EOST Ana			X	
LE BRAS Dominique	X			
ZOLLI Emilie		X		Delphine KERBIRIOU
RIOU Adrien	X			
CRUSIAUX Florian	X			
LE FEVRE Thierry		X		Adrien JORON
ROQUEFORT Maripol	X			
PAUGAM Carine	X			
JORON Adrien	X			
GONZALEZ Victor	X			
TOTAL	**24**	**2**	**1**	

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0066-DE

DELIBERATION N°066/2026 – Fonctionnement des assemblées – La CCID

Le maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de neuf membres (à savoir le maire ou l'adjoint délégué président et huit commissaires).

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membres de l'Union européenne,
- être âgés de 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le maire précise que conformément à l'article 1650 du code général des impôts peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune dans la limite de un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le maire propose au conseil municipal que la commission communale des impôts directs soit présidée par le maire ou le premier adjoint.

Le maire propose au conseil municipal une liste pour transmission au directeur départemental des finances publiques :

1. CRUSIAUX Florian
2. DO CARMO Raphaël
3. DROFF Vincent
4. GUENGANT Catherine
5. JEZEQUEL Marie-Hélène
6. JORON Adrien
7. JOSSO Gwendal
8. KERBIRIOU Delphine
9. KERBRAT Jean-Yves
10. KERNIVINEN Béatrice
11. LE BOT Pascale
12. LE BRAS Dominique
13. LEFEVRE Thierry
17. QUOY Marie-Jo
18. RIOU Adrien
19. ROQUEFORT Maripol
20. GUILLOU Hélène
21. SERVEL Philippe
22. ZOLLI Emilie
23. BOSSER Christian
24. MALLEJAC Marie-Thérèse
25. CARIOU Fernand
26. BEYOU Joël
27. SIMIER Marie-Josée
28. ROCLE Rodolphe
29. GUENNOC Laurent

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0066-DE

14. LE GALL Mickaël
15. L'EOST Ana
16. PAUGAM Carine

30. BORDELET Michel
31. MORVAN Monique
32. GUILLERME-HILY Joël

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste précitée pour transmission à la DDFIP afin de composer la CCID.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Nathalie GODET